

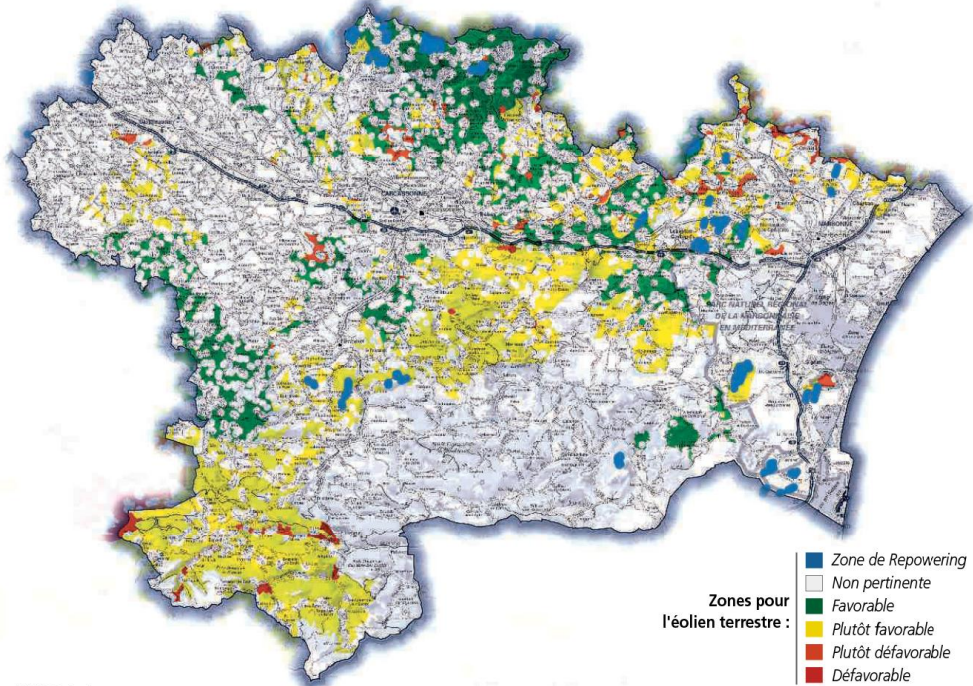
Dossier

ENERGIE *Le premier projet de carte des zones favorables à l'éolien*

Comment les zones ont été définies

Construites par la Dreal Occitanie en décembre 2021, 14 cartes livrent une base de concertation pour les projets de zones favorables pour le développement de l'éolien terrestre pour l'Occitanie et dans chaque département. Projet : le mot est omniprésent sur ces cartes qui distinguent six types de zone. Parmi elles, les zones non pertinentes, en raison d'un cumul de contraintes (distance de 500 m des habitations, radars météo, aviation civile et militaire) et les zones non favorables, en raison d'un cumul d'enjeux (paysage, biodiversité, patrimoine) : un sujet majeur dans l'Aude où zones Natura 2000, parcs naturels régionaux, sites classés par l'Unesco, ou encore monuments historiques sont légion. Prochaine étape, avant le rendu final : mettre en avant les zones favorables. Et surtout « acceptables par les acteurs locaux ».

Source : DREAL Occitanie



La carte qui esquisse l'avenir éolien

ENVIRONNEMENT

Deux mois ont passé depuis la 1^{re} réunion audoise sur la planification de l'éolien terrestre : le point de départ de la cartographie des zones favorables au développement, demandée par la ministre Barbara Pompili en mai 2021.

Quels constats lors de la réunion audoise ?

Le 30 novembre 2021, à Carcassonne, le préfet de l'Aude Thierry Bonnier et le directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) étaient aux manettes de la déclinaison audoise des réunions départementales voulues par le préfet de Région. Le premier temps d'une concertation consacrée à cette cartographie des zones favorables au développement éolien commandée en mai 2021 par la ministre Barbara Pompili. Un rendez-vous partagé par les services de l'Etat, les élus, la filière éolienne, le milieu associatif et une multitude d'intervenants concernés de près (Inao, chasseurs, parcs naturels régionaux...). L'occasion de planter le décor du « département le plus équipé » d'Occitanie, et du cumul des enjeux, entre « sentiment de saturation » en montagne Noire, « volonté de préserver des territoires jusqu'à présent évités », comme le PNR Corbières-Penouillèdes,

et « démarche citoyenne innovante et proactive » sur Grand Narbonne et PNR de la Narbonnaise.

Que dit la carte livrée en décembre 2021 ?

Il ne s'agit pour l'heure que de documents de travail. Mais la Dreal a bien produit 14 cartes en décembre 2021, portant l'intitulé « projet de zones favorables pour le développement de l'éolien terrestre ». Des documents établis « en vue de conduire la concertation avec les élus et les parties prenantes concernées », avec un objectif : « Cibler les zones les plus favorables au développement [...] en Occitanie pour les 10 ans qui viennent ». Les premiers jalons sont donc posés, avec six couleurs distinguant la capacité à accueillir de l'éolien : défavorable, plutôt défavorable, plutôt favorable, favorable, non pertinente, et enfin concernée par du repowering (remplacement de l'existant par des machines plus puissantes, Ndlr). Résultat :

une carte dont seraient d'ores et déjà exclus les secteurs où les contraintes et les enjeux sont jugés « redoutables » ; et des zones favorables concentrées sur la montagne Noire, le Razès, une vaste bande Minervois-Corbières au nord de l'A61 (de Malves-en-Minervois à Conilhac-Corbières), un secteur au sud de Lézignan, une zone limouline autour de Saint-Hilaire et enfin une enclave dans les Corbières.

A quand la version finale ?

Le sous-préfet de Narbonne Rémi Recio rappelle l'ambition : « Arriver à une charte concertée avec les élus, les porteurs de projets, mais aussi le monde agricole ». Pas de date fixe définie. Logique, puisque les échéances électorales vont peser. Mais Rémi Recio redit « l'idée d'aboutir au cours du 1^{er} semestre ». Et d'assurer que la cartographie « des zones favorables et défavorables », n'aura « de sens qu'à une échelle régionale ». Une Occitanie où l'Aude, avec ses 41 parcs et 278 éoliennes, concentre déjà 28,7 % de la puissance régionale. Une base dont le sous-préfet veut faire un atout : « Il y a une grande expérience et une grande connaissance du terrain sur le sujet ». Et d'évoquer les « implantations assez datées du littoral et de la plaine lézign-



C'est « au cours du 1^{er} semestre 2022 », selon le sous-préfet de Narbonne, que les cartographies définitives devraient aboutir. CLAUDE BOYER

naise, où une acculturation de la population s'est faite. » La volonté de faire grim-

« Les secteurs déjà pourvus, on ne va pas les surcharger. »

per la puissance nationale de 18 GW en 2021 à 33,2 GW en 2028 dans la programmation pluriannuelle de l'énergie passera par l'Occitanie, qui concentre 8,5 % de la puissance française, avec un objectif ministériel fixé à 12,5 % : une hausse à laquelle l'Aude semble condamnée à participer à haute dose, au regard de la carte régionale. Avec la Lozère et l'Hérault, et

à moindre échelle le Gard, l'Ariège et les P.-O., le département est le plus couvert par les zones favorables ou plutôt favorables. Comment trancher ? « Il faut appréhender l'ensemble, rebondit Rémi Recio. Cela peut-être plus compliqué sur des secteurs déjà pourvus : ces zones-là, on ne va pas les surcharger. Il y a ce qui est à créer, mais il y a aussi la notion de repowering. Là où on pouvait faire 10, on peut faire 50 avec l'existant. » Une voie pour sortir de la délicate équation qui mêle objectifs de production, acceptabilité et enjeux : sur la carte « projet », tous les parcs audois sont intégrés dans les zones de repowering.

Textes : A. Ca.

Vent Mauvais pointe une approche « macro »

Avec Vent Mauvais, Patrice Lucchini est à la pointe de la mobilisation associative en montagne Noire : un secteur qui concentre à lui seul 27,3 % de la puissance audoise. Et c'est peut-être la première version de la carte des zones favorables ne le convainc pas : « On est dans une approche macro, en raisonnant à l'échelle régionale, alors que l'on devrait réfléchir à l'échelle des communautés de communes. » Et d'envisager la suite : « Si on veut appliquer les directives de la ministre, il n'y a pas d'autres solutions que de saturer des zones déjà saturées. » Une crainte affichée en rappelant un biais

de cette cartographie : « Elle ne sera pas contraignante. Si un porteur de projet veut, à ses risques et périls, aller dans des zones non favorables, il pourra le tenter. »

En attendant que la cartographie définitive aboutisse, Vent Mauvais va de nouveau ferrailer contre un projet qui avait occupé l'année 2021, aux Martyrs : le 15 septembre, la préfecture de l'Aude avait publié un arrêté de refus de demande d'autorisation environnementale d'exploiter pour les quatre éoliennes portées par la société Ostwind. Qui a déposé un recours le 9 novembre devant la cour administrative d'appel



Patrice Lucchini, de Vent Mauvais. C.A.

de Marseille : à suivre, donc, avec la ferme intention pour Vent Mauvais de s'impliquer dans une intervention volontaire dans la procédure.

En Narbonnais, l'option « citoyenne »

« Une grande maturité des acteurs sur la question de l'éolien (...) avec une charte précise et ambitieuse portée par les collectivités » : voilà comment les services de l'Etat louaient fin 2021 la situation sur le Grand Narbonne et le PNR de la Narbonnaise. Alors que l'interco vise un objectif de 636 GWh produits en 2030 (466 aujourd'hui), les louanges se réfèrent aussi à la démarche citoyenne intégrée au contrat de transition écologique, escortée par la Dreal, pour « proposer un autre modèle de développement de l'éolien souhaité, porté et assumé par le territoire et non plus subi ». Après le riche travail d'un jury citoyen, une enquête en ligne s'est achevée le 20 janvier. Place au traitement des contributions avant un retour de la Dreal, pour « éclairer les acteurs de l'éolien terrestre sur les conditions de son développement ».